



AS GÉVEZÉ HANDBALL

Saison 2025-2026

LES ENTRAÎNEMENTS

LUNDI		MARDI	MERCREDI			JEUDI	VENDREDI			SAMEDI
ENVOL GEVEZE	ESCALE GEVEZE	DUCHESSE ANNE MONTGERMONT	ENVOL GEVEZE	ESCALE GEVEZE	RICOQUAIS ST GREGOIRE	DUCHESSE ANNE MONTGERMONT	ENVOL GEVEZE	OMBLAIS 2 BETTON	DUCHESSE ANNE MONTGERMONT	PAUL DANN GEVEZE
17H-18H15 U11		20H30-22H SENIORS	10H-11H U9			19H-20H30 U15G	18H-19H45 U13F&U13G			10H-11H BABYHAND
	19H-20H30 LOISIRS		11H-12H15 U11			20h30-22h SENIORS		19H-20H30 U18F2	19H-20H30 U18F1	11H-12H BABYHAND
				14H-15H30 U13F&U13G						
				15h30-17H U15G						
					18H30-20H30 U18F1&2					

LES CATÉGORIES ET COTISATIONS (LICENCE)

ANNÉE DE NAISSANCE	CATÉGORIE	RENOUVELLEMENT	CREATION
2020 - 2021	Baby-hand	95,00	100,00
2018 - 2019	Moins de 9 ans	110,00	115,00
2015 - 2016 - 2017	Moins de 11 ans	140,00	145,00
2013 - 2014	Moins de 13 ans	150,00	155,00
2011 - 2012	Moins de 15 ans	165,00	170,00
2008 - 2009 - 2010	Moins de 18 ans	180,00	185,00
2007 et avant	Séniors	195,00	200,00
2007 et avant	Loisirs adultes	120,00	125,00

Pour les renouvellements, la demande de licence sera faite par le licencié sur internet à réception du lien.
Pour les créations, les licences seront créées par le club et vous recevrez un lien pour compléter la licence sur internet.

LES PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Les pièces scannées sont à envoyer via le bulletin d'inscription en ligne

- Pièce d'identité (ou livret de famille)
- Photo d'identité
- Bulletin d'inscription du club signé par l'adhérent et les parents (si mineur),
- Certificat médical original ou attestation de santé pour les mineurs :
https://www.ffhandball.fr/wp-content/uploads/2023/06/doc_2023_01_06_2022-23_certificat_medical.pdf
https://www.ffhandball.fr/wp-content/uploads/2023/06/doc_2023_01_06_2022-23_Questionnaire_sante_MINEUR.pdf
https://www.ffhandball.fr/wp-content/uploads/2023/06/doc_2023_01_06_2022-23_attestation_questionnaire_sante.pdf
- Règlement de la cotisation (VIREMENTS, espèces, chèque vacances, coupon sport) :
IBAN : FR76 1360 6000 9600 0396 2366 318 — BIC : AGRIFRPP836
- Autorisation parentale pour les mineurs

LES CONTACTS

- Président : Tanguy Le Gall asgeveze.handball@gmail.com
- Secrétaire : Laurent Deffois asgeveze.handball@gmail.com
- Trésorier : Sophie Aubree asgeveze.handball@gmail.com
- Site Internet : <http://www.asgevezehb.fr/>



AS GÉVEZÉ HANDBALL

Saison 2025-2026

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE.....

NÉ(E) LEà.....

TAILLE (cm).....

DROITIER

GAUCHER

TAILLE t-shirt entraînement : 6 ans 8 ans 10 ans 12 ans 14 ans 16 ans XS S M L XL XXL 3XL

TÉLÉPHONE (portable obligatoire)

Licencié

Mère.....Père.....

E-MAIL (OBLIGATOIRE) licencié :

Mail parents (mineurs) : Mère.....

Père.....

CATÉGORIES ET COTISATIONS (LICENCE)

Catégorie	Renouvellement	Choix	Création	Choix
Baby-hand	95,00		100,00	
Moins de 9 ans	110,00		115,00	
Moins de 11 ans	140,00		145,00	
Moins de 13 ans	150,00		155,00	
Moins de 15 ans	165,00		170,00	
Moins de 18 ans	180,00		185,00	
Plus de 18 ans	195,00		200,00	
Loisir adultes	120,00		125,00	

MODE DE RÈGLEMENT

Par coupons Sport

☐

Par chèques vacances

☐

Par virement IBAN : ~~FR76 1360 6000 9600 0396 2366 318~~ BIC : ~~AGRIFRPP836~~

en 1 fois

☐

en 2 fois (septembre et janvier)

☐

Méthode à respecter pour le règlement par virement :

- Référence du virement : **Licence hand 2025-2026 NOM PRENOM**
- Un virement par licence ; Exemple : famille d'un joueur adulte + deux joueurs enfants = 3 virements
- Dans le cas où un complément de paiement serait fait par un autre moyen que le virement, merci de préciser en référence secondaire du virement la somme déduite et le moyen retenu ; Exemple : 50€ PASS SPORT / Chèques Vacances/Coupons Sport/...



AS GÉVEZÉ HANDBALL

Saison 2025-2026

AUTORISATIONS

Pour les licenciés mineurs

Je soussigné (Père - Mère - Tuteur) * :

Autorise	N'autorise pas	que mon enfant se rende seul à l'équipement sportif utilisé par le club et rentre par ses propres moyens à mon domicile.
Autorise M. ou Mme		à prendre mon enfant à la fin de l'activité.
Autorise	N'autorise pas	les responsables de l'AS Gévezé Handball (membre du club ou autre parent accompagnateur) à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel, pour les emmener sur les lieux des matchs, tournois ou entraînements
Autorise	N'autorise pas	le responsable du club présent ou l'entraîneur, en cas d'accident, à prendre toutes les dispositions nécessaires (médecin ou hospitalisation) et ceci dans l'intérêt de mon enfant

Pour tous les licenciés

Autorise	N'autorise pas	que l'AS Gévezé Handball réalise et utilise dans le cadre des activités du club (journal, panneaux d'affichage, site internet,...) des images ou films pris au cours des activités sportives (entraînements, matchs, stages,...)
----------	----------------	--

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Je certifie que mon fils - ma fille* est couvert(e) par ma responsabilité civile et que je dépends d'un régime de la Sécurité Sociale

NB : Le prix de l'adhésion comprend l'assurance pour la pratique des activités. Les garanties sont les garanties minimales obligatoires. Vous pouvez trouver tous les renseignements liés à cette assurance via le lien : <https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/documentation.php>

En cas d'accident, déclaration à faire sur la feuille de match et à confirmer sous 10 jours maximum. Le club ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou des suites d'un accident se déroulant dans le cadre de la pratique du handball. L'assurance obligatoire est souscrite à cet effet.

Les éducateurs ou les entraîneurs (sous couvert du Président de l'Association) sont responsables de votre enfant pendant les horaires de la séance (transfert de garde). Vous devez toutefois vous assurer qu'une personne responsable (entraîneur, animateur, représentant de l'association) est présente en début de séance (en cas d'absence, la responsabilité de l'association ou de ses représentants ne pourra être engagée).

Pour la pratique des activités, sous quelque forme que ce soit, un certificat médical de non-contre-indication est obligatoire. L'absence de ce certificat entraîne le refus d'accès aux activités

J'ai lu le guide des bonnes pratiques et les règles à l'attention des parents et je les accepte sans réserve

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature du responsable légal

*Rayer les mentions inutiles



AS GÉVEZÉ HANDBALL

Saison 2025-2026

Charte du pratiquant

- Je suis **ponctuel** aux entraînements,
- Je **salue l'entraîneur, le coach** lorsque j'arrive pour un match, un entraînement, une réunion, ...
- Je participe aux entraînements de façon **assidue** y compris lorsqu'il n'y a pas de match le week-end,
- Lors des entraînements, je m'attache à **respecter les entraîneurs** et les autres joueurs,
- Je réalise les exercices préparés par l'entraîneur, même ceux qui peuvent paraître difficiles, Je ne quitte pas la salle de sport sans y avoir été invité par l'entraîneur,
- Je pratique mon activité dans une **tenue adéquate** (short, T-shirt, maillot de sport, chaussures de salle propres, pantalon de jogging pour les gardiens...),
- Je **respecte le matériel, les équipements, les infrastructures** mises à disposition par le club ainsi que par les clubs adverses ; Je respecte la propreté des salles.

A la fin de l'entraînement je laisse la place à **l'heure prévue** à celui qui occupe le créneau suivant,

- Je fais attention à ne pas laisser mes effets personnels dans les vestiaires ou dans la salle avant mon départ,
- Pendant les rencontres je **respecte l'arbitre, les adversaires, mes partenaires et les responsables de l'association**,
- En cas d'absence à un match ou à un entraînement, j'informe l'entraîneur, le coach dès que possible,
- Le licencié est tenu d'avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements. Il ne peut pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant.
- Pour les catégories -13, -15, -18 et seniors une participation à 3 moments minimum dans la vie du club est obligatoire (table de marque, arbitrage et coaching par ex).

Un planning sera tenu et visible sur le site web du club. En cas d'indisponibilité, le joueur trouvera son remplaçant et communiquera ses nouvelles disponibilités au gestionnaire du planning,

En cas de disqualification directe (carton rouge suivi d'un carton bleu) le Bureau Directeur décide des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières.

Dans tous les cas (sauf action de jeu), le joueur est suspendu automatiquement par le club jusqu'à la notification de l'instance fédérale en charge du dossier.

Si cette décision est assortie d'une amende financière, elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur.

QUELQUES REGLES A L'ATTENTION DES PARENTS

- Lors des rencontres à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents des joueurs,
- Le transporteur s'oblige à vérifier que son assurance automobile couvre les personnes transportées. Chaque famille doit ainsi se mettre à la disposition de l'équipe au moins 3 fois par saison selon le planning établi,
- En cas d'indisponibilité, la famille prévue doit trouver son remplaçant,
- La cotisation compétition implique une présence à tous les matchs sauf cas d'indisponibilité.
- Les entraînements s'effectuent sous la responsabilité et l'autorité exclusive des entraîneurs, L'accès à la salle est interdit en dehors de la présence d'un responsable de l'association,
- Les spectateurs sont là pour supporter les joueurs et non pour manager ou pour arbitrer à la place de ceux désignés pour le faire,
- Le club pourra être amené à demander l'intervention des parents en cas de manquements répétés aux règles.

En signant une licence, vous acceptez ces règles et prenez un engagement pour toute la saison sportive avec votre équipe et votre club

Signature de l'adhérent

Signature du responsable légal